



COMMUNIQUE

#SCPP @scppinfo

28/06/2023

LES PERCEPTIONS DE LA SCPP RETROUVENT LE NIVEAU DE 2019 LA SCPP REGROUPE PLUS DES DEUX TIERS DES PRODUCTEURS INDEPENDANTS FRANCAIS

La SCPP a tenu ce jour son Assemblée générale au Pavillon Royal. Une occasion de communiquer sur ses chiffres clefs en 2022 et ses priorités au second semestre 2023. Les perceptions totales en 2022 retrouvent le niveau de 2019. La SCPP se réjouit de voir plus de 40 nouveaux membres rejoindre la SCPP chaque mois, portant le nombre total des membres à 4 234, soit plus des deux tiers des producteurs indépendants français.

1. PERCEPTIONS : Les perceptions totales de la SCPP se sont élevées à 86,6 M€ euros en 2022, soit un montant en progression de 9% par rapport à 2021 (79,4 M€) et en légère baisse de 2% par rapport à 2019 (88,4 M€). Hors régularisations de perceptions de rémunération pour copie privée lié à des contentieux de principe, les perceptions de 2022 ont retrouvé le niveau de 2019 (87,2 M€ contre 86,9M€).

2. REPARTITIONS : 70,8 M€ ont été mis en répartition en 2022, soit un montant en forte baisse de 17,6% par rapport à 2021 (86 M€), qui s'explique essentiellement par la faiblesse des perceptions de 2020 et la présence en 2021 de deux années de répartitions définitives de rémunération pour copie privée sonore (années de droit 2018 et 2019).

4. COUT DE LA GESTION : Le coût de la gestion, représentant le total des charges par rapport aux perceptions courantes de droits, sans imputation de produits financiers et sans prélèvement sur des réserves, qui constitue le seul critère fiable pour apprécier la gestion d'une SPRD, est quasi-stable cette année. Il est en 2022 de 9,4%, un taux en baisse par rapport à 2021 (10,7%).

5. AIDES : 1 218 subventions (1 255 en 2021) ont été accordées pour un montant de 11 325 636 euros , 88 % des demandes ayant reçu une réponse positive. Durant l'exercice 2022, la SCPP a conclu 39 conventions avec des salles de spectacles permettant de subventionner 206 « show-cases » (228 en 2021). 22 organismes ont bénéficié d'une subvention de la SCPP.

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman – 06 61 89 59 63 - anouchka.roggeman@scpp.fr

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 4 000 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit la majorité des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. www.scpp.fr @scppinfo #scpp